

REUNION DU 8 JUIN 2009

Convocation : 2 Juin 2009

Affichage : 12 Juin 2009

L'an deux mille neuf, le huit juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le deux juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, COTTEBRUNE Serge, BARBE Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NEE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : FLEURY Gilbert (pouvoir donné à Yves HAIRON) - GALBADON Thérèse (pouvoir donné à Elisabeth GONZATO)

Secrétaire de séance : ROINE Philippe

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 4 mai 2009, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclaration Préalable :

- M. GOUPILLOT Christophe – 60 Les Martins : rénovation d'une maison.

Permis de construire :

- M. LAGADEC Gwenael – 113 La Longue Chasse : Rénovation de granges en maison d'habitation.
- MM. PLANTEGENEST – SALAUN – 17, Les Landes : Construction d'une maison.
- M & Mme LANCRE Jimmy et Cinthia – 5, Les Corbières : Construction d'une maison.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire présente indique à l'assemblée que l'enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols est fixée du 25 juin au 25 juillet 2009.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Les dossiers du projet arrêté ont été envoyés aux personnes publiques associées durant trois mois pour avis.

PASS-FONCIER

Le Conseil Municipal décide d'adopter le principe du « Pass-Foncier » sur la commune et d'octroyer une subvention pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration de Prêt à Taux Zéro et du Pass-Foncier. Le montant de ces subventions est de :

- 3 000 €uros si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à trois.
- 4 000 €uros si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à quatre.

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION ACCESSIBILITE DE LA CCDD

Dans le cadre du transfert de la compétence « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics », transférée à la Communauté de Communes de Douve et Divette, le Conseil Municipal doit nommer un délégué pour y siéger.

Monsieur Serge COTTEBRUNE étant le seul candidat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de le nommer délégué.

TRAVAUX VOIRIE : PROGRAMME 2009 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre des travaux de voirie programmés en 2009, trois offres sont parvenues en mairie suite à la parution des annonces légales dans les journaux locaux. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 2 juin 2009, et les plis ont été ouverts comme suit :

Ordre	Entreprise	Montant de l'offre
1	MASTELLOTTO	66 946,70 €
2	MESLIN	65 241,81 €
3	TPB	65 458,04 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise MESLIN et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

TRAVAUX DE NIVELLEMENT DE TERRAIN A LA ROCAMBOLE

Deux devis sont proposés à l'assemblée pour effectuer des travaux sur le terrain communal sis à « La Rocambole ».

- L'entreprise TANTEL propose une offre à 1 920 € Hrs Taxes – 2 296,32 € TTC
- L'entreprise GALOPIN TP propose une offre à 648 € Hors Taxes – 775 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le mieux-disant, l'entreprise GALOPIN TP, et autorise le Maire à signer le devis avec bon pour accord.

SITE INTERNET

Monsieur COTTEBRUNE présente la maquette du nouveau site internet à l'assemblée, qui le valide.

Le nom du domaine doit être choisi par l'assemblée, et il leur est proposé :

tollevast.fr

Le montant de la location pour cet emplacement est d'environ 80 €uros par an.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à l'occupation de ce domaine.

ACHAT DE TERRAINS

Dans le cadre d'un élargissement de voirie dans le bourg, une acquisition de terrains est nécessaire. Cette route étant départementale, les travaux seront financés par le Conseil Général de la Manche.

Par ailleurs, cette route étant située en agglomération, en accord avec le Conseil Général, la Commune de Tollevast va acquérir les terrains et les rétrocéder au Conseil Général par la suite.

Le prix du terrain au m² s'élève à 0,80 €. La surface estimée est d'environ 1000 m². A cette dépense s'ajoutent les frais de notaire et de géomètre.

Afin de mener à bien cette transaction, le Conseil Municipal décide d'affecter 3500 €uros. Ces dépenses seront prévues en investissement sur le compte 2111.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de ces terrains et leur future rétrocession au Département. L'assemblée donne à Monsieur le Maire l'autorisation de signer les actes, de procéder au plan de bornage et de signer toute pièce en relation avec le dossier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux demandes de subventions exceptionnelles parvenues en mairie.

- L'Association « Jumeaux et Plus », dont une famille tollevastaise est adhérente.
- L'Association « Ecole du Spectacle Petit Pas » dont cinq adhérents sont tollevastais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas donner suite, dans la mesure où la liste des subventions accordées par la commune pour l'année 2009 est déjà arrêtée.

ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX EN CAS DE GREVE

Suite aux problèmes rencontrés lors des dernières journées d'action, le Conseil Municipal décide d'adopter une position différente de celle affichée jusqu'ici :

- Lors des journées d'action, le Service Minimum d'Accueil ne sera pas assuré.
- Les services communaux (Cantine, Garderie) seront assurés pour les enfants dont les enseignants ne sont pas en grève, dans la mesure où le personnel communal n'est pas en grève.

INFOS et QUESTIONS DIVERSES

- Le Centre de Loisirs va ouvrir ses portes du 6 juillet au 31 juillet 2009. Les inscriptions se tiendront en mairie les 16 et 20 juin 2009.
- Travaux à l'espace jeunes : la première partie est terminée (terrassement, engazonnement, création du terrain de pétanque). Les jeux de plein air sont commandés et devraient être posés à la rentrée.
- La fête de la musique se tiendra samedi 13 juin 2009 à partir de 18h30. Huit groupes différents se partageront l'affiche.
- Une commémoration de la libération aura lieu le 26 juin. La cérémonie a été organisée en collaboration entre les « Anciens Combattants », le « Souvenir Français » et le Directeur de l'école. Monsieur Barbé tient à remercier les « Sirènes de Tollevast » d'avoir accepté de déménager exceptionnellement afin de libérer la salle polyvalente pour une exposition ayant pour objet le débarquement.
- Claude Feuillie indique qu'une exposition de dessins et peintures sera présentée le 18 juin de 18h00 à 20h00 à la Maison du Sonneur. L'ensemble du conseil municipal y est invité.
- La prochaine réunion de conseil se tiendra le lundi 6 juillet 2009.

Fin de la séance : 22h30